

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **146** prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Talence.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Talence dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les eaux distribuées sur la commune de TALENCE proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et par la station du forage de Haut brion (Pessac), de Serventin et Gauchon (Villeneuve d'Ornon) et Lavardens (Talence). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

<p>BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.</p> <p>PHYSICO CHIMIE :</p>	<p>100% des 146 analyses réalisées sont conformes.</p> <p>Très bonne qualité bactériologique</p> <p>99,3% des 146 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : un taux de chlorure de vinyle au niveau de la station de traitement de Béquet non confirmé par la suite</p>
<p>NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.</p>	<p>Teneur moyenne = 3 mg/l sur les usines de Béquet et Saussette.</p> <p>Teneur moyenne de 15 mg/l en sortie de la station de Haut Brion.</p> <p>Taux de nitrates conforme</p>
<p>DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.</p>	<p>La valeur varie de 12°F à 32°F</p> <p>Eau peu calcaire à très calcaire</p>
<p>PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l.</p>	<p>Teneurs en pesticides conformes aux limites de qualité.</p>
<p>FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder 1,5 mg/l.</p>	<p>Le taux varie de 0,03 à 0,3 mg/l</p> <p>Teneur en fluor conforme</p>
<p>ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/l.</p>	<p>Le taux moyen est de 32,6 µg/l à la station du Béquet, 7,7 µg/l à la station de Saussette et de Haut Brion</p>
<p>AUTRES PARAMETRES :</p> <p>FER : référence de qualité 200 µg/l. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.</p>	<p>1 mesure de fer sur 7 au point de surveillance Lycée Victor Louis a mis en évidence un taux de 360 µg/l. Le prélèvement réalisé quelques jours après n'a pas confirmé cette valeur.</p>
<p>GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme.</p> <p>L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).</p>	
<p>PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.</p> <p>Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.</p>	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Talence a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 99,3% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.

Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.